

GRAND ANNECY

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
d'ÉPAGNY METZ-TESSY (secteur Metz-Tessy)



Annexe au règlement

Cahier de recommandations pour la conception et la mise en œuvre des plantations

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 29 juin 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme secteur de Metz-Tessy, commune de Epagny-Metz-Tessy.

Le Président,

JEAN-LUC RIGAUT.

■ 4



La palette végétale est composée de deux séquences distinctes :

- l'accompagnement de la voie publique

= Arbres de haute tige fastigiés, essentiellement caducs, quelques essences fleuries, faible emprise, pousse lente et faible entretien

- les zones d'habitat

Chacune de ces séquences est déclinée en série de 5 arbres s'adaptant à des milieux allant du plus sec au plus frais.

Nous préconisons, pour chacune des séquences, des essences adaptées à la consitution d'alignement. Une diversité des variétés au sein de chaque alignement est également conseillée.

Cette diversité dans la palette permet d'assurer une longévité de la strate arborée face aux éventuelles maladies, toutes n'ayant pas la même sensibilité.

Par ailleurs, il s'agit d'un appui à la biodiversité puisque la faune trouvera des ressources différentes dans des essences variées (mellifères, fruits comestibles) ainsi que des périodes de floraison variées pour des ressources à différentes périodes de l'année.

Cet échelonnement de la floraison mêlé à des essences présentant une coloration à l'automne garantit une mise en scène végétale d'intérêt à chaque saison.

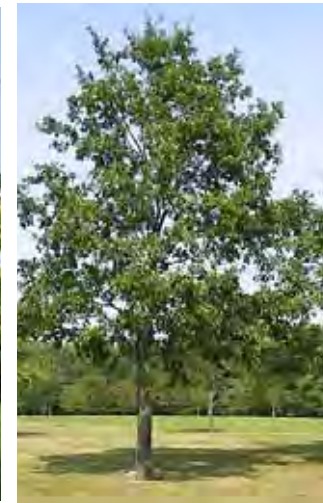
Les voies principales pourront être plantées préférentiellement d'essences de plus haut développement tandis que l'on privilégiera pour les voies de dessertes (de plus petit gabarit) les essences de faible hauteur.

**PARTIE 1 : l'accompagnement des voies
publiques 4**

PARTIE 2 : secteurs à dominante d'habitat 7

PARTIE 1 : ACCOMPAGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Arbres de haute tige fastigiés, essentiellement caducs, quelques persistants quelques essences fleuries, faible empreise, pousse lente, adaptés à des sols plutôt secs



Malus perpetua 'Everest'

- H=4m port conique, semi étalé
- mellifère (floraison blanche) avril mai
- très petites pommes au milieu de l'été (reste sur l'arbre en hiver)
- indifférent mais drainé

Cupressocyparis leylandii

- H=10m port érigé et dense
- persistant**
- tout type de sol

Alnus glutinosa 'Laciniata'

- H=10m l=5m port conique large
- croissance lente
- chatons jaunes bruns en fin d'hiver
- sol ordinaire pauvre

Acer cappadocicum

- H=20 l=8m
- écorce jaspée sur jeunes sujets
- coloration jaune or à l'automne
- sol sec

Quercus cerris

- H=20 m l=12m port globuleux à cime pyramidale
- feuilles marcescentes
- très rustique
- résistant à l'oïdium
- adapté au sol sec/calcaire

Celtis australis

- H=25m l=10m port large
- rustique
- sol sec

Arbres de haute tige fastigiés, essentiellement caducs, quelques essences fleuries, faible emprise, pousse lente, adaptés à tout type de sol



Acer ginnala

- H=4m l=5m port irrégulier
- floraison blanche juin-juillet
- forte coloration automnale
- petit développement
- tout type de sol même légèrement calcaire

Prunus x 'Accolade'

- H=6m l=8m port globuleux
- floraison rose mi-avril
- petit développement
- tout type de sol

Prunus umineko

- H=6m port érigé couronne colonnaire
- floraison blanche avril
- pas de fruits
- tout type de sol

Tilia mongolica

- H=10m L=4m port semi dressé arrondi
- petit développement
- mellifère (fleurs blanches parfumées en juin)
- sol ordinaire
- indemne de parasite

Quercus myrsinifolia

- H=15m L=10m port arrondi
- feuillage **persistant**
- floraison en châtons jaunes (fin du printemps-été)
- tout type de sol

Acer campestre

- H=15m L=12m port dense arrondi
- mellifère
- très tolérant quant au sol
- coloration jaune automnale

Cedrus deodora

- H=20m port conique
- **persistant**
- sol ordinaire à frais
- plus résistant que variété 'Aurea'

Arbres de haute tige fastigiés, caducs, quelques essences fleuries, faible emprise, pousse lente, adaptés à des sols frais



Prunus subhirtella
'Automnalis

- H=6m l=8m port tabulaire
- floraison rose (avril-mai)
- superbes feuilles
- sol frais drainant

Acer buergerianum

- H=8 l=10m port étalé
- petit développement
- colorations automnales rouges oranges
- supporte le calcaire
- sol ordinaire à modérément humide

Phellodendron armurense

- H=12m l=8m port en éventail
- floraison verte-jaune (mai-juin)
- couleur jaune or à l'automne
- tout type de sol

Liquidambar orientalis

- H=15 l=3m port remarquable
- sol frais

Alnus glutinosa
'Imperialis'

- H=20 l=12m port élancé
- chatons jaunes bruns en fin d'hiver
- croissance lente
- sol frais à humide

Sequoia sempervirens
- H=30m port conique

- **persistant**
- sol frais

PARTIE 2 : LES SECTEURS À DOMINANTE D'HABITAT

RECOMMANDATIONS POUR LA VÉGÉTALISATION DES LIMITES SÉPARATIVES

CONSTATS ET OBJECTIFS DE LA COMMUNE

La clôture peut être considérée comme la première façade d'une parcelle bâtie, visible depuis l'espace agricole, le chemin, la route ou la rue. À ce titre, elle compose un motif du paysage et constitue un élément de transition entre l'espace privatif et l'espace public ou le domaine agricole.

Dans ces conditions et si, bien entendu, le propriétaire est libre d'aménager son jardin "à son goût", il n'en demeure pas moins que la perception de la clôture ou/et des plantations situées en limite de propriété affectent la qualité paysagère du cadre de vie collectif, défini notamment, par l'espace public adjacent (rue, route, trottoir, place...).

Depuis quelques décennies, bon nombre de haies plantées autour des maisons d'habitation individuelles ou des immeubles collectifs sont composées essentiellement d'une seule essence végétale, généralement persistante, du type thuyas, cupressocyparis, cyprès, lauriers...

Ce modèle de plantation montre aujourd'hui ses limites dans le développement urbain actuel, parmi celles-ci, on peut citer :

- La faiblesse des haies monospécifiques vis-à-vis des attaques parasitaires (insectes, champignons) et des aléas climatiques (sécheresse, gel). Ainsi il n'est pas rare d'observer des haies entières ravagées en une année.
- La pauvreté écologique du milieu produit par ce type de plantations et la quasi absence de biodiversité (absence de nourriture pour les oiseaux, faible valeur mellifère, acidification du sol...).
- La valeur paysagère, plus que discutable, de ces "murs verts" totalement imperméable à la vue, qui enferment l'espace public et ne participent pas à la mise en scène des rythmes saisonniers.

Ce constat pousse aujourd'hui la commune à sensibiliser les habitants (actuels et futurs) à la valeur de ces limites entre le domaine privé et les espaces adjacents (espace public, espace "naturel", domaine agricole et/ou forestier...).

L'idée est de guider les propriétaires afin qu'ils choisissent la/les structures végétales adaptées au lieu et à leurs attentes, tout en conciliant la valeur esthétique et le bon développement des arbustes utilisés, en relation avec le milieu naturel environnant.

Les palettes proposées visent essentiellement à guider la constitution de haies ou de bandes plantées en limite de propriété, afin de composer progressivement une

“charpente végétale” structurant le tissu bâti, favorisant la biodiversité et créant une certaine unité de l'espace public ou semi-public à l'échelle de la commune.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Si le terrain bâti ou “à bâtir” ne dépend pas d'un règlement de lotissement, il est prudent de vérifier auprès des services concernés (Mairie, Services de l'urbanisme ou Chambre d'Agriculture), s'il n'y a pas de réglementation ou d'usages locaux en vigueur.

En l'absence d'arrêtés locaux, ce sont les règles du Code Civil qui doivent être appliquées (Cf. Annexes, articles du Code civil et du Code rural).

En limite séparative de deux propriétés

- Une distance de 0,50 m, de la limite séparative pour les plantations dites de basses tiges (hauteur inférieure à 2m).
- Une distance de 2m minimum de la limite séparative pour les arbres dits de hautes tiges (hauteur supérieure à 2m).
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre jusqu'à la cime du végétal.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen : la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin : la distance est mesurée à partir du nu de la face du mur située de votre côté.
- Mur vous appartenant : la distance est mesurée à partir du nu de la face orientée vers le voisin.

Toutes plantations, ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Bien que ces règles soient utiles en cas de litige entre deux propriétaires riverains, il n'en demeure pas moins que rien ne vaut un dialogue constructif entre voisins pour parvenir à établir un projet de plantation d'une haie séparative susceptible de satisfaire les aspirations de chacun.

DIFFÉRENTS CHOIX POSSIBLES

• La haie diversifiée taillée

La palette végétale utilisable pour ce type de haie est théoriquement très large puisque la taille permet de maintenir des végétaux à grand développement en forme "arbustive". La taille peut être géométrique ou plus souple. Le choix des essences se fait suivant le but recherché, l'idéal étant d'établir une proportion adaptée entre des plantes caduques, marcescentes, semi persistantes et persistantes, et de les disposer de façon à répondre aux exigences fixées quant à la nature de l'écran visuel à créer, (masque totalement opaque toute l'année, masque saisonnier, filtre visuel tolérant une certaine transparence, haie basse laissant passer le regard...)

Avantages

- Développement de la biodiversité faunistique et floristique. Les oiseaux sont attirés par la fructification des arbustes ou des insectes présents, les arbustes mellifères amènent les pollinisateurs.
- Demande un entretien peu important. La taille des arbustes s'effectue en principe à deux époques différentes. Les plantes à floraison hivernale et printanière seront taillées après la floraison (début de l'été). Les plantes à floraison estivale seront taillées de préférence avant le départ de la végétation au printemps (taille en automne ou en hiver).
- Le volume de déchets verts est limité et la proportion majoritaire d'essences caduques facilitent le compostage.
- La gestion du volume de la haie (choix de la palette végétale + taille) permet d'adapter ce type de structure végétale aux petits espaces.
- La variété végétale engendre généralement des qualités esthétiques (rythme des saisons, variation des teintes, multiplication des floraisons et des fructifications...).

Inconvénients

- La perception hivernale de ce type de structure végétale ne correspond pas toujours à la représentation habituelle d'une haie (aspect dégarni et perméabilité visuelle ponctuelle...). Toutefois, cet inconvénient peut être largement minimisé par une conception habile et raisonnée.
- Le choix de la palette végétale, l'élaboration du plan de plantation et la taille nécessitent un savoir-faire. L'inventaire et la localisation des objectifs liés à la haie (masque permanent, masque estival, ouverture sur le paysage...) sont un préalable nécessaire à la réalisation. Le choix des essences et leur disposition dans la haie constituent également un enjeu important (mise en place d'association de plantes pouvant participer à l'équilibre biologique de la haie...).

• La haie diversifiée libre

Ce type de haie est très intéressant tant sur le plan paysager qu'écologique, pourvu que la palette utilisée comporte une majorité d'essences indigènes. En théorie, ce type de haie suppose de proscrire la taille annuelle des végétaux. En réalité, il s'avère qu'une taille raisonnée, respectant la physiologie et la structure naturelle des plantes, est souvent nécessaire en milieu urbain.

Les végétaux seront choisis pour leur esthétisme, leur faible développement (2 à 4m de hauteur), pour leur floraison abondante et leur rusticité. Les végétaux à fleurs simples seront privilégiés car ils sont plus mellifères. Le choix se portera également sur des essences fructifères, avec des baies comestibles pour l'homme et/ou par les oiseaux et la petite faune terrestre. Étaler la période de feuillaison et de fructification. La plantation sur un ou deux rangs se fera en fonction du but recherché et de la

place disponible : la haie sur deux rangs est bien évidemment plus consommatrice d'espace mais plus intéressante pour la diversité biologique, l'impression de nature, l'opacité...

La liste des avantages et des inconvénients est similaire à celle des haies diversifiées taillées. On peut toutefois préciser que :

- Du côté des avantages, les interventions de taille et le volume de déchets verts sont encore plus faibles.
- Du côté des inconvénients, ce type de gestion s'adapte mal aux petits espaces.

• **La haie vive champêtre et pluristratifié**

Ce type de haie est utilisé depuis très longtemps au sein du domaine agricole. Une haie champêtre se compose d'essences indigènes et présente plusieurs strates végétales : une strate muscinale (lichens et mousses), une strate herbacées, une strate arbustive et une strate arborescente. La multiplication de ces strates, à l'image d'une lisière de forêt, occupe une largeur importante (3 à 4 m minimum sous la strate arborée). Cette emprise au sol conditionne l'emploi de ce type de haies aux grande parcelles ou pour structurer l'espace à une échelle plus large que le domaine privatif (voie de desserte d'un lotissement, bord d'un ruisseau, limite d'une zone d'activités, transition entre le domaine agricole et le domaine bâti...).

Avantages

- Réservoir de biodiversité. Les oiseaux sont attirés par la fructification des arbustes ou des insectes présents, les arbustes mellifères amènent les pollinisateurs, la grande faune (chevreuils, cerfs, sangliers, peut utiliser ces structures pour se déplacer...).
- Protection et amélioration du sol (dégradation de la matière organique, lutte contre l'érosion...).
- Participe au cycle et à l'épuration de l'eau.
- Influence localement le climat (brise-vent, ...) et peut atténuer les dégâts dus aux intempéries.
- L'entretien est réduit et peut être valorisé par un plan de gestion orienté vers certaines productions (bois énergie...).
- Forte résistance aux attaques parasitaires due notamment à l'équilibre biologique inhérent à ce type de structure végétale.
- Outil d'aménagement polyvalent, bon marché pouvant être développé sur de grands espaces et produisant à terme "une charpente paysagère" qualitative en accord avec les motifs du "terroir".

Inconvénients

- Ce type de structure n'est pas adapté aux petits espaces.
- La mise en place et la gestion de ce type de haie nécessitent des connaissances en écologie, (associations végétales adaptées aux lieux...) et l'établissement d'un plan de gestion à moyen et long termes (taille raisonnée, gestion de la reproduction spontanée...).

• **La végétalisation des clôtures grâce aux plantes grimpantes**

Pour les petits jardins où il est difficile d'effectuer des plantations de haies, une méthode efficace pour agrémenter les clôtures tout en obtenant un effet de brise-vue est de végétaliser les grillages. Plusieurs espèces, productrices de fleurs attractives pour les insectes et de baies comestibles par les oiseaux sont utilisables. Parmi

celles-ci on peut citer : le lierre (*Hedera helix*), la vigne vierge (*Parthenocissus tricuspidata*) ou encore certains chèvrefeuilles.

• Les bambous

Le bambou fait partie de la famille des graminées comme le blé, le maïs où la plupart des herbes constituant nos gazons. L'immense diversité des bambous interdit quasiment de définir une palette. Le choix du bambou en limite de propriété impose au minimum qu'un cahier des charges clair ait été établi. En effet, mise à part quelques bambous à caractère cespiteux (croissance en touffe serrée) tels que les *Fargesia*, la plupart se développe en progressant grâce à leurs rhizomes. Ce caractère envahissant peut être en partie contenu si le volume de terre exploitable est clairement délimité (bordure béton, barrière anti rhizome en matière plastique, jardinière...). Toutefois, en limite de propriété, il peut être délicat d'introduire ce type de plantes. Son caractère envahissant, sa hauteur bien souvent supérieure à 2m peuvent devenir un sujet de discorde entre riverains.

PLANTES INVASIVES

Il s'agit en fait de plantes exotiques qui, par l'ampleur de leur prolifération, sont susceptibles d'entraîner de profonds changements au niveau des milieux naturels et d'avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité, l'économie et parfois la santé humaine.

L'introduction de plantes exotiques, volontaires ou non, est un phénomène ancien qui connaît aujourd'hui une forte accélération du fait des échanges planétaires et du développement des points de ventes.

Il faut savoir que nos jardins recèlent assez fréquemment des plantes invasives, cultivées à des fins d'agrément. Le propos n'est pas de les bannir systématiquement de nos jardins, mais à minima de prendre des précautions pour les contenir. Un citoyen averti en vaut deux et manifesterait peut-être l'envie de prendre en considération cette dimension dans ces futurs choix de plantation.

AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

(*Ambrosia artemisifolia*)

Plante herbacée dressée annuelle à feuilles triangulaires et à port buissonnant. Période de floraison entre août et octobre, durant laquelle son pollen provoque des allergies. Elle colonise les bords de route, les friches industrielles, les terrains vagues ainsi que les surfaces agricoles (maïs, tournesol, colza, jachère...). Facile à éliminer par arrachage avant floraison.

BALSAMINE

(*Impatiens balfourii* et *Impatiens glandulifera*)

Plante herbacée annuelle de 20cm à 2m de hauteur. Les fleurs sont roses, rouges et blanches ou pourpres composées d'un éperon, odorante. Les fruits, qui constituent la principale source de multiplication, sont des capsules qui ont la particularité d'exploser à maturité au moindre contact. Elles colonisent plutôt les milieux frais et

humides. Une fauche, un pâturage régulier ou un arrachage avant fructification pendant au moins 3 ans permet en général de l'éliminer. Ne pas déplacer les terres contaminées

BERCE DU CAUCASE

(*Heracleum mantegazzianum*)

Plante herbacée vivace à bisannuelle de 2 à 5m de hauteur. Floraison de juin à septembre en grandes ombelles blanches. La sève de la plante provoque des allergies cutanées après exposition au soleil. Elle colonise les talus, les friches, les bords de cours d'eau, les lisières forestières... Fauche ou arrachage avant fructification en prenant soin de se protéger de tout contact (gant, lunette, vêtements longs).

BUDDLEIA (ARBRES AUX PAPILLONS)

(*Buddleja davidii*)

Arbuste à port évasé et à feuillage caduc à semi-persistant, de 2 à 5m de hauteur, dont les inflorescences, même fanées, restent longtemps sur la plante. Il colonise les milieux artificiels ou perturbés. On le trouve encore en vente dans certaines jardinerie ou pépinières.

ONAGRE

(*Oenothera glazioviana*)

Plante herbacée bisannuelle de 60cm à 1,40m. Porte de grandes fleurs de couleur jaune soufre qui s'ouvre en quelques minutes en fin de journée et fane au lever du jour (floraison de juin à septembre). Cette plante colonise principalement des lieux bouleversés, ouverts, matériaux terreux, bord de route où la flore a été détruite par les sels de déneigement...

SOLIDAGES

(*Solidago gigantea*, *S. canadensis*)

Plantes vivaces d'une hauteur variant de 60cm à 1,50m, munies de rhizomes traçants. L'inflorescence jaune d'or est composée de panicules. Ils colonisent les milieux artificiels ou perturbés (plateforme de terrassement laissée à l'abandon, carrières, digues, merlons artificiels, bord de cours d'eau...). Fauchage systématique avant la maturité des graines.

RENOUÉES GÉANTES

(*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensi*, *R. x bohemica*)

Plantes vivaces mesurant de 1 à 5m, comportant des rhizomes lignifiées et volumineux. Floraison en panicules blanches-verdâtres. Tige creuse noueuse. Plante formant des massifs compacts buissonnants. Il est essentiel d'intervenir très précocement dès l'apparition des premières tiges pour ne pas être débordé. Il faut alors arracher la totalité des rhizomes car un fragment de rhizomes gros comme un crayon suffit à régénérer la plante. Ne pas déplacer les terres contaminées.

GLOSSAIRE

Biodiversité

Ensemble de milieux naturels et de formes de vie (végétaux, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre ces organismes et leurs milieux

Plante indigène

Plante se développant spontanément dans un milieu donné

Plante exotique

Plante provenant d'une autre région géographique (en général d'un autre continent).

Plante naturalisée

Plante exotique qui s'est acclimatée hors de son milieu d'origine

ANNEXES

Article 671 du Code Civil (Créé par Loi 1804-03-19 promulguée le 29 mars 1804)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Article 672 du Code Civil (Créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804)

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Article 673 du Code Civil (Créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804)

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Article R161-22 du Code Rural (Créé par décret 92-1290 du 12 décembre 1992)

Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article R. 161-24.

Toutefois, dans un souci de sûreté et de commodité du passage, le maire peut, par arrêté, désigner les chemins de sa commune le long desquels les plantations devront être placées à des distances au plus égales à celles prévues pour les voies communales.

Article R161-23 du Code Rural (Créé par décret 92-1290 du 12 décembre 1992)

Les plantations privées existant dans l'emprise du chemin peuvent être conservées lorsqu'elles ne troublent pas la sûreté ou la commodité du passage ; elles ne peuvent en aucun cas être renouvelées.

Lorsque la viabilité du chemin rend nécessaire leur destruction, les propriétaires sont mis en demeure, par arrêté du maire, d'avoir à les enlever dans un délai déterminé.

Si les plantations ont plus de trente ans d'âge, le droit des propriétaires se résout en une indemnité qui est réglée à l'amiable ou, à défaut, comme en matière d'expropriation.

Article R161-23 du Code Rural (Créé par décret 92-1290 du 12 décembre 1992)

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

PALETTE VÉGÉTALE À CARACTÈRE INDIGÈNE ADAPTÉE POUR LA COMPOSITION DE HAIES VIVES

NOM FRANÇAIS <i>Nom Latin</i>	HAUTEUR	CARACTÈRES	ÉPOQUE DE FLORAISON	EXPOSITION	FRUITS	FEUILLAGE	VALEUR MELLIFÈRE
ÉRABLE CHAMPÊTRE <i>Acer campestre</i>	1 à 3m	Feuillage marcescent, belle coloration jaune en automne floraison insignifiante	mars à avril	soleil, mi-ombre	samares	marcescent	X
AMÉLANCHIER <i>Amelanchier ovalis</i>	1 à 3m	Arbrisseau à port irrégulier peu dense, floraison blanche, fruits comestibles	avril à mai	soleil	petits fruits noirs	caduque	X
ÉPINE-VINETTE <i>Berberis vulgaris</i>	1 à 3m	Arbrisseau épineux à floraison jaune en grappe (mellifère)	mai à juin	soleil, mi-ombre	baies oblongues rouges	caduque	X
BUIS <i>Buxus sempervirens</i>	0,5 à 3m	Arbuste à feuillage persistant vert luisant plutôt sombre, floraison peu perceptible	mars à avril	ombre, mi-ombre	capsule verte puis brune	persistant	X
CHARME <i>Carpinus betulus</i>	1 à 10m	Arbre à feuillage marcescent, belle coloration jaune en automne. Tolère la taille	avril à mai	ombre, mi-ombre	akènes en grappe	caduque	X
CLEMATITE DES HAIES <i>Clematis vitalba</i>	jusqu'à 20m	Plante sarmenteuse à floraison parfumée en été, riche en faune auxiliaire	juin à août	soleil	akène prolongée d'une longue arête plumeuse	caduque	X
BAGUENAUDIER <i>Colutea arborescens</i>	2 à 4m	Arbrisseau vigoureux produisant des grappes de petites fleurs jaunes suivies de curieuses gousses translucides.	mai à juillet	soleil	vessie renflée	caduque	X
CORNOUILLER MÂLE <i>Cornus mas</i>	2 à 5m	Arbuste à floraison odorante jaune en fin d'hiver, fruit rouge écarlate à l'automne	mars à avril	soleil, mi-ombre	drupe ovoïde rouge orangé	caduque	X
CORNOUILLER SANGUIN <i>Cornus sanguinea</i>	2 à 5m	Arbuste à feuillage virant au rouge en automne, floraison blanche	mai à juillet	soleil, mi-ombre	drupes sphériques noir bleuté	caduque	X
CORONILLE DES JARDINS <i>Coronilla emerus</i>	1 à 2m	Arbrisseau compact à feuillage léger et à floraison jaune pâle	avril à mai	soleil	gousses étroites noirâtres	caduque	
NOISETIER <i>Corylus avellana</i>	1 à 4m	Arbuste à bois souple, floraison en chatons en fin d'hiver	février à avril	ombre, mi-ombre	noisettes	caduque	X
AUBÉPINE <i>Crataegus monogyna</i>	2 à 4m	Arbuste épineux ou petit arbre à floraison blanche, fruits consommés par les oiseaux	mai	soleil, mi-ombre	fruit rouge plus ou moins persistant	caduque	X
FUSAIN D'EUROPE <i>Euonymus europaeus</i>	1,5 à 5m	Arbuste touffu possédant une floraison et une fructification très colorés	avril à mai	soleil, mi-ombre	capsule à 4 loges rose violacé	caduque	
HÊTRE <i>Fagus sylvatica</i>	2 à 15m	Arbre à feuillage parfois marcescent, floraison jaunâtre ou verdâtre peu perceptible, tolère la taille	avril à mai	ombre, mi-ombre	cupules ligneuses	marcescent	
BOURDAINE <i>Frangula alnus</i>	1 à 4m	Feuillage vert foncé virant au rouge à l'automne, fleurs insignifiantes, fruits toxiques consommés par les oiseaux	mai	soleil, mi-ombre	petites drupes rouges puis noires	caduque	X

LIERRE <i>hedix</i>	<i>Hedera</i>	jusqu'à 30m	Lianes couvre-sol ou grimpante à feuillage persistant	septembre à octobre	ombre, mi-ombre	fruit globuleux noir bleuâtre	persistant	X
ARGOUSIER <i>Hippophae rhamnoides</i>		1 à 4m	Arbrisseau drageonnant, fructification présente en hiver appréciées des oiseaux	mars à avril	soleil	baies jaunes ou oranges globuleuses	caduque	X
HOUX <i>aquifolium</i>	<i>Ilex</i>	1,5 à 8m	Arbuste ou petit arbre à croissance lente et feuillage persistant vert luisant	mai à juin	mi-ombre	drupes rouges ou jaunes	persistant	X
CYTISE À GRAPPES <i>Laburnum anagyroides</i>		2 à 8m	Arbuste à floraison jaune odorante en longue grappe pendante, plante toxique	mai à juin	soleil	gousses épaisses vertes puis noirâtres	caduque	X
TROËNE D'EUROPE <i>Ligustrum vulgare</i>		1 à 3m	arbrisseau à feuillage semi persistant, baies noires toxiques, consommées par les oiseaux, floraison blanche	juin à juillet	soleil, mi-ombre	baie noire	semi-persistant	X
CHÈVREFEUILLE DES BOIS <i>Lonicera periclymenum</i>		2 à 4m	Liane à floraison odorante blanche à jaune pâle	juin à août	soleil, mi-ombre	petites baies rouges	caduque	X
CHÈVREFEUILLE DES BUISSONS <i>Lonicera xylosteum</i>		1 à 2m	Arbrisseau buissonnant compact	mai à juin	soleil, mi-ombre	baies rouges soudées par deux	caduque	X
POMMIER SAUVAGE <i>Malus sylvestris</i>		4 à 8m	Arbuste ou petit arbre à floraison éclatante blanche lavée de rose, mellifère	avril à mai	soleil, mi-ombre	petites pommes jaunes verdâtre (ø 3-4cm)	caduque	X
CERISIER DE SAINTE-LUCIE <i>Prunus mahaleb</i>		2 à 8m	Arbrisseau ou arbuste à floraison éclatante blanche odorante en début de printemps, fruits appréciés des oiseaux	avril	soleil	petites drupes globuleuses rouges puis noires	caduque	X
PRUNELIER <i>spinosa</i>	<i>Prunus</i>	1 à 4m	Arbrisseau aux rameaux brun-noir très épineux floraison blanche	avril	soleil, mi-ombre	prunelles bleu-noir pruiteuse	caduque	X
CERISIER À GRAPPES <i>Prunus padus</i>		3 à 10m	Arbuste ou petit arbre à floraison blanche en grappe	mai à juin	mi-ombre	petites drupes noires	caduque	X
NERPRUN PURGATIF <i>Rhamnus cathartica</i>		1,5 à 4m	Arbrisseau à croissance lente et à port compact, coloration jaune en automne, baie toxique pour l'homme appréciées par les oiseaux	mai à juin	soleil, mi-ombre	drupes globuleuses noires	caduque	X
GROSEILLER DES ALPES <i>Ribes alpinum</i>		1 à 2m	Arbrisseau buissonnant vert intense, fleurs jaune verdâtre en grappes en avril (mellifère). Les plantes femelles produisent des baies rouges	avril à mai	mi-ombre	baies rouges globuleuses	caduque	X
GROSEILLER ROUGE <i>Ribes rubrum</i>		1 à 2m	Arbrisseau connu essentiellement pour sa fructification comestible. Sa floraison vert jaunâtre n'est pas très spectaculaire mais attire les abeilles.	avril à mai	mi-ombre	baies rouges globuleuses	caduque	X

CASSISSIER <i>Ribes nigrum</i>	<i>Ribes</i>	1 à 2m	Arbrisseau connu essentiellement pour sa fructification comestible. Sa floraison vert jaunâtre n'est pas très spectaculaire mais attire les abeilles.	avril à mai	soleil à mi-ombre	baies noir globuleuses	caduque	X
GROSEILLER DES HAIES <i>Ribes uva-crispa</i>		0,5 à 1,5m	Arbrisseau épineux à port compact	mars à avril	ombre, mi-ombre	baies verdâtres translucides	caduque	X
ROSE DES HAIES <i>Rosa canina</i>		1 à 3,5m	Arbrisseau à floraison rose pâle ou blanche odorante, feuillage de teinte vert bleutée	mai à juillet	soleil,	cynorrhodons rouge	caduque	X
ÉGLANTIER ROUGE <i>Rosa rubiginosa</i>		0,5 à 2,5m	Arbrisseau à floraison rose odorante, feuille à odeur de pomme	juin à juillet	soleil,	cynorrhodons rouge	caduque	X
FRAMBOISIER <i>Rubus idaeus</i>		1 à 2m	Sous arbrisseau drageonnant à tiges bisannuelles	mai à août	soleil,	grappe agglomérée rouge	caduque	X
FRAGON <i>Ruscus aculeatus</i>	<i>Ruscus</i>	0,4 à 0,9m	Sous arbrisseau à feuillage persistant, piquant, port dressé ramifié.	septembre à avril	mi-ombre à ombre	baie globuleuse rouge	persistant	
SAULE CENDRÉ <i>Salix cinerea</i>		1,5 à 4m	Arbrisseau à floraison avant la feuillaison, chatons velus, mellifère	mars à avril	soleil,	capsules tomenteuses	caduque	
SAULE POURPRE <i>Salix purpurea</i>		1 à 4m	Arbrisseau à floraison avant la feuillaison, chatons velus, mellifère	mars à avril	soleil,	capsules tomenteuses	caduque	
SAULE DRAPÉ <i>Salix elaeagnos</i>		1 à 4m	Arbrisseau ou arbuste à floraison avant la feuillaison, mellifère	mars à avril	soleil,	capsules glabres	caduque	
SUREAU NOIR <i>Sambucus nigra</i>		2 à 10m	Arbuste ou petit arbre à floraison blanche en début d'été, mellifères, fruits comestibles appréciés des oiseaux	juin à juillet	soleil, mi-ombre	baies noires globuleuses	caduque	X
SUREAU ROUGE <i>Sambucus racemosa</i>		1 à 4m	Arbrisseau ou arbuste à floraison blanche au printemps, mellifères, croissance rapide supporte d'être rabattu	avril à mai	soleil, mi-ombre	baie rouges ovales luisantes	caduque	X
IF COMMUN <i>Taxus baccata</i>	<i>Taxus</i>	1,5 à 12m	Arbre supportant la taille, espèce dioïque dont les pieds mâles produisent du pollen au printemps	avril à mai	soleil à ombre	fruits rouge vif (arille)	persistant	X
ORME CHAMPÊTRE <i>Ulmus minor</i>		10 à 20m	Arbre tolérant la taille, jeunes rameaux parfois munis de crêtes liégeuses, sensible à la graphiose, rejette de souche et drageonne	juin à juillet	ombre, mi-ombre	samares	caduque	
VIORNE OBIER <i>Viburnum opulus</i>		1,5 à 4m	Floraison blanche au printemps, fruit toxiques consommés par les oiseaux, belle coloration rouge en automne	mai à juin	soleil, mi-ombre	drupes globuleuses rouges	caduque	X
VIORNE MANCIENNE <i>Viburnum lantana</i>		1,5 à 3m	Floraison blanche en corymbe au printemps, baies appréciées par les oiseaux, face inférieure des feuilles gris velouté	mai à juin	soleil, mi-ombre	drupes ovoïdes rouge puis noir bleuâtre	caduque	X

PALETTE VÉGÉTALE À CARACTÈRE HORTICOLE ET/OU EXOTIQUE ADAPTÉE POUR LA COMPOSITION DE HAIES VIVES

NOM FRANÇAIS <i>Nom Latin</i>	HAUTEUR	CARACTÈRES	ÉPOQUE DE FLORAISON	EXPOSITION	FRUITS	FEUILLAGE	VALEUR MELLIFÈRE
AMÉLANCHIER <i>amelanchier canadensis</i>	3 à 6m	Grand arbuste à floraison printanière blanche, feuillage prenant une teinte jaune orangé à l'automne	avril à mai	soleil mi-ombre	petites baies rouge sombre comestibles	caduque	X
ARBRE À PERRUQUES <i>Cotinus coggygria</i>	3 à 5m	Arbuste à feuillage caduc vert, orangé à l'automne. Curieuse inflorescence en forme de panache soyeux en été. Éviter l'utilisation des variétés pourpre ("Royal purple...").	juin à juillet	soleil mi-ombre		caduque	X
COTONEASTER DE FRANCHET <i>Cotoneaster franchetii</i>	2 à 4m	Arbuste à feuillage persistant à semi-persistant, vert mat au revers argenté. Port souple, étalé, floraison blanche, fruits consommés par les oiseaux	mai à juin	soleil mi-ombre	petits fruits rouge corail	caduque	
DEUTZIA <i>Deutzia X magnifica</i>	2 à 3m	Arbuste remarquable pour sa floraison printanière éclatante	mai à juin	soleil		caduque	X
HORTENSIA DE VIRGINIE <i>Hydrangea arborescens 'Annabelle'</i>	1 à 1,5m	Arbuste ramifié secouvrant de grosses inflorescence blanche, taille recommandé en mars (à 2 ou 3 yeux)	juillet à août	mi-ombre ombre		caduque	X
CHÈVREFEUILLE DE TATARIE <i>Lonicera tatarica</i>	2 à 3m	Liane à floraison odorante blanche à rouge	mai à juin	soleil, mi-ombre	baies écarlates à jaune orangé	caduque	X
POMMIER D'ORNEMENT <i>Malus perpetue 'Everest'</i>	4 à 7m	Arbuste ou petit arbre à floraison printanière blanche abondante et mellifère, abondante fructification rouge orangée à l'automne	mai	soleil mi-ombre	petites pommes	caduque	X
SERINGAT <i>Philadelphus coronarius</i>	2 à 3m	Arbuste ample et dressé produisant des grappes de fleurs simples blanc crème parfumées	mai à juin	soleil mi-ombre		caduque	X
CERISIER À FLEURS <i>Prunus serrula 'Accolade'</i>	3 à 8m	Petit arbre qui produit au printemps une profusion de boutons rose carminé. Les fleurs sont roses lumineux, semi double.	avril	soleil		caduque	X
ROSIER DU JAPON <i>Rosa rugosa</i>	0,8 à 1,5m	Arbuste vigoureux à feuillage vert foncé devenant rouge orangé à l'automne. Floraison rose pourpre parfumée et mellifère Ces gros fruits rouge brique demeurent jusqu'en hiver	juin à octobre	soleil mi-ombre	cynorrhodons rouge	caduque	X

<i>SYMPHORINE</i> <i>Symphoricarpos albus</i>	1 à 3m	Arbuste vigoureux, minuscules fleurs roses mellifères suivi de fruits blancs persistant longtemps	juillet à août	soleil mi-ombre	baie blanc pur	caduque	X
<i>LILAS COMMUN</i> <i>Syringa vulgaris</i>	2 à 6m	Arbuste ou petit arbre à fleurs parfumées en grappe variant du blanc au pourpre, mellifère, nombreuses variétés, drageonnant.	avril à juin	soleil mi-ombre	capsule	caduque	X
<i>LAURIER TIN</i> <i>Viburnum tinus</i>	2 à 6m	Arbuste ou petit arbre à fleurs blanches légèrement rosées groupées en corymbe	mars à mai	soleil mi-ombre	fruit noir bleuâtre (drupe)	persistant	X
<i>VIORNE D'HIVER</i> <i>Viburnum X bodnantense</i>	2 à 3m	Arbuste dressé à feuillage rouge pourpre en automne. Floraison hivernale blanc rosé odorante	novembre à mars	soleil mi-ombre		caduque	X

PALETTE VÉGÉTALE ADAPTÉE AU TERRAIN FRAIS À HUMIDE

PLANTES VIVACES

Aquilegia vulgaris	Ancolies
Barbe de bouc	Aruncus dioicus
Botomus umbellatus	Jonc fleuri
Caltha palustris	Populage des marais
Geranium	Geranium macrorrhizum
Geranium	Geranium sylvaticum
Iris des marais	Iris pseudoacorus
Lysimachia vulgaris	Lysimaque
Menthe aquatique	Mentha aquatica
Muguet	Convallaria majalis
Saponaire officinale	Saponaria officinalis
<i>Epilobe des marais</i>	<i>Epilobium palustre</i>
<i>Reine des prés</i>	<i>Filipendula ulmaria</i>
<i>Salicaire</i>	<i>Lythrum salicaria</i>
<i>Myosotis des marais</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>
<i>Véronique beccabunga</i>	<i>Veronica beccabunga</i>

GRAMINÉES, CYPERACEES et JONCACEES

Typha latifolia	Massette
Typha minima	Massette
Carex élevé	Crex elata
Laiche faux souchet	Carex pseudocyperus
Glyceria	Glyceria maxima
Phragmites	Phragmites australis
Ruban de bergère(Baldingère)	Phalaris arundinacea
<i>Laiche à angles aigus</i>	<i>Carex acutiformis</i>
<i>Laiche des rives</i>	<i>Carex riparia</i>
<i>Jonc épars</i>	<i>Juncus effusus</i>

ARBUSTES

Troëne commun	Ligustrum vulgare
Saule pourpre	Salix rosmarinifolia
Symphorine	Symphoricarpos albus
Viorne aubier	Viburnum opulus
<i>Saule cendré</i>	<i>Salix cinerea</i>
<i>Groseille rouge</i>	<i>Ribes rubrum</i>
<i>Bourdaine</i>	<i>Frangula alnus</i>